

# Rapport d'activité 2018

## La MECS PEPS

### Parcours **E**ducatif et **P**sycho **S**ocial

Encore plus beau,  
encore plus précieux,  
encore plus résistant,  
encore... là !

- Céline Santini,  
«Kintsugi, l'art de la résilience».



#### Sommaire

##### Introduction

##### 1) Une MECS : 3 pôles

##### 2) QUI avons-nous accueilli ?

- 2.1) Les demandes d'accueils
- 2.2) La question des demandes d'accueils d'urgence
- 2.3) Portrait actuel des adolescents du PEPS
- 2.4) Prise en charge des Mineurs Non Accompagnés
- 2.5) Cartographie de l'activité du PEPS

##### 3) PAR QUI ces jeunes ont-ils été pris en charge ?

- 3.1) L'équipe pluridisciplinaire
- 3.2) Des partenaires pour une prise en charge globale

##### 4) COMMENT nous les avons pris en charge ?

- 4.1) L'accompagnement psychoéducatif
- 4.2) Dimension clinique et compétences psychologiques
- 4.3) Dimension quotidienne et compétences éducatives
- 4.4) Soutien aux compétences des professionnels
- 4.5) La fin de prise en charge

##### Conclusion et perspectives

## Introduction

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, la Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) est devenue l'établissement **PEPS (Parcours Educatif et Psycho-Social)**.

La création de la MECS PEPS correspond au souhait de proposer un accueil alternatif aux traditionnelles institutions du secteur. Une prise en charge psycho-éducative innovante et la capacité de l'établissement à s'adapter aux situations en proposant un accompagnement individualisé, font du PEPS un projet novateur, qui a su apporter une plus-value qui améliore toujours considérablement la qualité de prise en charge quotidienne des jeunes aux problématiques multiples, pris en charge par l'ASE (CD 13) et la PJJ.

Le PEPS définit son projet d'établissement en s'appuyant sur le cadre des politiques définies par :

- Le code social et des familles
- L'article 375 du code civil relatif à la protection des mineurs en danger
- De l'ordonnance du 2 février relative à l'enfance délinquante du décret 75-74 du 18 février 1975 relatif à l'aide au jeune majeur.
- De la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant de l'action sociale et médico-sociale
- De la loi N°2007-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance.

L'année 2018 a été marquée par l'actualisation de projet d'établissement qui datait de la création du PEPS. Il nous a permis d'adapter le processus d'accompagnement à la lumière des effets produits pour l'utilisateur, et de redonner, dans le cadre d'une démarche collective, toute sa signification au travail de chacun. Durant 9 mois, tous les professionnels du PEPS se sont impliqués, sur des séances thématiques spécifiques entrecoupées de séances plénières de relecture pour l'élaborer dans un processus à la fois fédérateur et dynamisant.

C'est dans cet objectif que nous avons créé, dès la première séance groupale, une "Vision partagée" afin de travailler le « où allons-nous ensemble » tout autant que le « comment y aller ensemble ». Ainsi, celle créée à partir de la pensée individuelle de chaque professionnel, va nous servir de boussole et de ligne directrice pour aujourd'hui et pour demain.

---

*« Articuler nos actions psycho-éducatives pour se rencontrer dans un espace permettant l'épanouissement du sujet et l'ouverture du champ des possibles »*

*Vision partagée 19/02/2018*

---



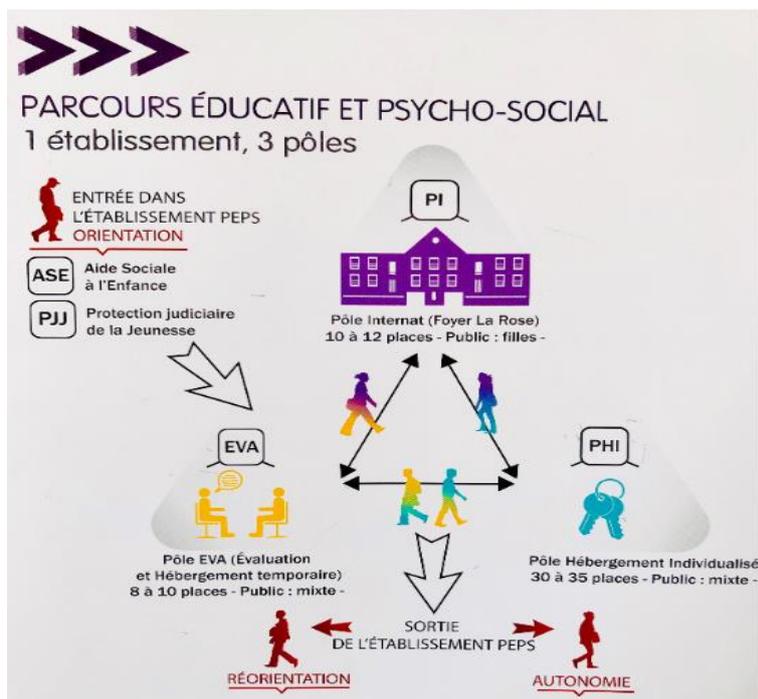
# 1) Une MECS : 3 pôles

Le Pôle  
d'Hébergement  
Individualisé  
(PHI)

Le Pôle évaluation  
(EVA)

Le Pôle Internat  
(PI)

La prise en charge des jeunes au PEPS s'inscrit dans une continuité de parcours au sein de l'établissement dont voici les trois modalités d'accueil :



➤ Il prend en charge 30 à 35 jeunes, filles ou garçons, de 14 à 21 ans, en appartement autonome dans le diffus Marseillais. Chaque jeune accueilli est pris en charge par un éducateur et un psychologue (salarié ou libéral) formant ainsi un trinôme. **Il s'agit d'un accompagnement psycho-social à l'autonomie et à la sortie du dispositif ASE/PJJ des jeunes confiés.**

➤ Il a une capacité 9 places, pour filles ou garçons, de 16 à 21 ans, sur une période de 3 mois. Ils sont accueillis en studio dans le diffus de Marseille. Ici, est concernée l'évaluation croisée d'un jeune à un instant donné afin de permettre **une objectivation optimale des compétences psycho-sociales et préconiser une PEC adaptée pour la suite.** Sur une période de trois mois, une évaluation psycho-socio-éducative est menée à l'aide d'outils spécifiques, par l'équipe pluridisciplinaire (éducateur, psychologue, CESF).

➤ Il accueille des jeunes filles de 14 à 21 ans en collectivité. Cette structure est ouverte 365 jours par an, 24h/24h.

**Il s'agit d'offrir un accueil sécurisant et contenant, un accompagnement éducatif et psychologique permettant à chaque jeune fille de s'impliquer dans un processus de reconstruction personnel.**

2)

Qui

Avons-nous  
accueilli en  
2018 ?

## 2.1) Les demandes d'accueils

Dans la mission qui nous est confiée, nous accueillons et accompagnons des mineurs et des jeunes majeurs, ASE/PJJ, entre 14 et 21 ans, en rupture familiale et en difficultés psychosociales pour qu'ils puissent construire et mettre en œuvre leur projet de vie.

Ceux qui sont « placés » en MECS en raison de carences ou de difficultés socio-familiales importantes présentent très souvent des signes de grande souffrance psychique, mais ils ne sont pas nécessairement bruyants. Pour certains d'entre eux la violence est au premier plan, et elle engendre fréquemment, surtout au moment de l'adolescence, des altercations entre les institutions et ces jeunes à expression antisociale omniprésente qui aboutissent souvent à l'inscription de ces derniers dans la catégorie des adolescents difficiles ou dans un statut d'incasables, de patates chaudes, ont ruiné toutes leurs chances d'admission en MECS, après avoir épuisé un nombre parfois impressionnant d'institutions aux quatre coins du département voir de la France.

*Notre projet d'établissement tente de répondre, par des propositions institutionnelles un peu différentes ou plus adaptées, à des situations complexes qui nécessitent que la dimension de souffrance psychique soit en quelque sorte regardée en face et prise en compte dans l'intimité du processus éducatif.*

152

Demandes  
d'accueils

Et

63 admissions

Soit

42% des  
demandes

La MECS PEPS propose donc une prise en charge atypique et diversifiée pour des jeunes adolescents ayant des difficultés à se poser et à respecter les règles d'une maison d'enfants dite « Classique ».

47 ont été des demandes **d'accueil en urgence** : Nous en avons accueilli 14 et nous avons pérennisé la prise en charge pour 10 d'entre elles.

89 **Non admissions** pour les motifs suivants :

- 40 % pour profil non adapté/troubles psychiatriques avérés
- 43 % demandes annulées par le prescripteur (jeune en fugue, ayant trouvé une place ailleurs)
- 24 % pas de places sur les pôles au moment de la demande et pas de perspectives proches de vacance de place

---

*En 2018, 50% des entrées du pôle internat ont été des accueils en urgence.*

---

## 2.2) La question des demandes d'accueils d'urgence

Il est important aujourd'hui de réaffirmer notre identité de parcours éducatif psychosocial. La question de l'admission et du processus psychique qu'il génère auprès du jeune accueilli est essentiel. Cette année a été propice à de nombreuses demandes d'accueils en urgence. Nous posons donc la question de la pertinence et de la qualité d'un tel accueil. Comment collaborer avec le prescripteur, dans une prise en charge dite de "dépannage" ? Comment garantir un cadre et un environnement sécurisé pour les jeunes de la structure, qui tentent de se poser ? Comment combiner la temporalité de l'urgence, de la structure et celle de la construction du projet des autres jeunes ?

Pour faire face à cela, le PEPS a mis en place une procédure interne d'accueil d'urgence. Nous accueillons le jeune pour une période de 15 jours (actée avec l'ASE de date à date) pour une évaluation et proposons ensuite une continuité de PEC si c'est envisageable sur notre structure. L'urgence est une prise en charge bien spécifique qui ne peut être imposée à un établissement. Malgré tout, dans "ce jeu" de l'urgence, nous avons pu offrir des places pérennes à des jeunes accueillis au départ en urgence. Cependant le caractère d'urgence ne peut pas être une porte d'entrée dans notre structure et nous refusons que ça le soit.

## 2.3) Portrait actuel des adolescents du PEPS

En 2018, nous avons constaté que 40% des non admissions sont liées à la présence de troubles psychiatriques avérés chez l'adolescent ou le jeune majeur. Depuis plusieurs années, ce chiffre est constant mais assez conséquent et parlant pour qu'il suscite toujours des questionnements. Il ne paraît plus opportun de dire que c'est le profil des jeunes placés par l'ASE et la PJJ qui évolue mais plutôt que nos structures ne sont toujours pas adaptées à recevoir ce type de public : des adolescents à la croisée de l'éducatif et du psychiatrique.

*L'accompagnement  
croisé, éducatif et  
psychiatrique, dans  
une prise en charge  
quotidienne des  
adolescents de  
l'ASE demeure  
inefficace sur notre  
territoire  
Marseillais.*

Bien que nous soyons une MECS identifiée et reconnue pour notre spécificité de double accompagnement psycho-éducatif, nous n'avons toujours pas les moyens de prendre en charge des jeunes présentant des troubles psychiatriques et qui pourtant relèverai, en complémentarité, d'une prise en charge éducative.

Cette problématique des adolescents souffrant de troubles psychiques interroge et anime différents champs institutionnels. La circulaire DGS/DGAS/DHOS/DPJJ n°2002/282 du 3 mai 2002 relative à la prise en charge des troubles psychiques des adolescents en grandes difficultés ainsi que l'enquête IGAS de février 2004 relative à la prise en charge des adolescents souffrants de troubles psychiatriques, insistent sur la nécessité d'une approche tout d'abord préventive mais surtout pluridisciplinaire, partenariale et complémentaire de cette question.

Par expérience, la coordination entre la MECS et les espaces de soins infanto juvéniles demeure extrêmement complexe voire impossible sur notre territoire. En effet, ce problème renvoie :

- A l'organisation intra-sectorielle de la prise en charge de ces adolescents relevant de plusieurs champs d'actions séparés par des dispositifs juridiques, des financements, une organisation administrative et des autorités de tutelles distinctes : social, médico-social, judiciaire et psychiatrique, obéissant à des logiques spécifiques.
- Aux problèmes dus aux frontières de l'âge et à la minorité : En effet, le seuil entre pédopsychiatrie et psychiatrie adulte (16 ans) ne recoupe pas le seuil entre mineur et jeune majeur. Les secteurs de pédopsychiatrie ne peuvent plus les prendre en charge et certains services adultes les refusent, pour des motifs non juridiquement légitimes de responsabilité.
- Au fait que, dans la pratique de terrain, nous constatons que c'est soit l'éducatif qui est en charge du jeune soit la psychiatrie : l'entre deux, existe très peu et semble ni suffisant ni efficient.

Malgré la diversité des situations diagnostiques possiblement visible chez ces adolescents, il semble bien que lorsqu'on se réfère à cette « catégorie » des adolescents difficiles, à forte expression comportementale, on vise quelque chose qui, sur le plan psychopathologique, leur est véritablement commun : à savoir des troubles de l'attachement, une fragilité des assises narcissiques et une problématique abandonnique très forte.

Quelle que soit leur structure psychique, ils restent marqués par la carence affective liée à des traumatismes précoces ou à des défaillances de l'environnement. Cela signifie qu'ils possèdent en commun : une intolérance à la frustration et une impulsivité qui les conduisent en général à des passages à l'acte transgressifs, une relation à l'autre marquée par l'hyperesthésie affective (qui conduit à des difficultés dans les relations), une tendance à se mettre en danger pour cerner leurs propres limites et s'opposer à l'autorité pour exister et compter. Mais aussi des angoisses massives, une instabilité émotionnelle, un vécu d'insécurité, un défaut d'estime de soi, une faille narcissique et des conduites de dépendance (TCA, toxicomanie...).

Bien sûr, il est essentiel de prendre en compte la période dans laquelle ces éléments s'inscrivent, c'est-à-dire l'adolescence, une période maturative, nécessaire à la transition de la vie infantile à la construction identitaire de la vie d'adulte. Pour traverser la période d'adolescence, faire le deuil de son enfance et grandir, il est nécessaire d'avoir acquis des outils psychiques qui vont soutenir un narcissisme fortement sollicité, des bases suffisamment solides qui permettront de voir les avancées de la construction identitaire et de la confiance en soi. C'est une phase de profonds remaniements psychiques, de changement, d'instabilité, génératrice d'angoisses massives et de grandes inquiétudes mais surtout de nombreux paradoxes.

Dans ce périple, notre objectif sera donc de déposer entre leurs mains, tous les moyens, les outils, dont nous disposons afin qu'ils poursuivent leurs aventures vers l'autonomie et l'indépendance dans la société, afin que cette dernière soit plus porteuse et plus apte à les accueillir. C'est sur ce principe de réhabilitation, de valeurs profondément humanistes et positives, et donc de croyance en la capacité de chaque Sujet à s'auto-restaurer, que nous basons notre projet d'établissement et accueillons, sans restrictions et de façon la plus inconditionnelle possible, ces adolescents dits difficiles... malgré tout.

## 2.4) Prise en charge des Mineurs Non Accompagnés

Sur le PEPS, seul le PHI et le PI prennent en charge des MNA, c'est-à-dire des enfants étrangers privés de la protection de leur famille sur le territoire français.

17 MNA  
pris en  
charge en  
2018

Cette notion de mineur non accompagné, renvoie aux seuls éléments de minorité et d'isolement. La minorité est définie par l'article 388 du code civil comme « l'individu de l'un ou l'autre sexe qui n'a point encore l'âge de dix-huit ans accomplis ». L'isolement, défini par arrêté du 17 novembre 2016, fait référence à l'absence de personne majeure, « responsable légalement sur le territoire national » ou qui prend effectivement en charge l'enfant et manifeste la volonté de se le voir confier durablement.

Dans la lignée des valeurs de l'ARS, le PEPS a fait le choix de ne pas différencier les PEC et de les accueillir avant tout comme des adolescents mineurs (puis jeunes majeurs) ayant le droit à une protection telle que nous la proposons aux jeunes de leurs âges en France. En raison de leur culture, de leur éducation, des conditions de leur parcours d'exil, ce sont des mineurs qui ont développé de grandes compétences mais aussi des fragilités particulières. Nous proposons donc un accompagnement psychoéducatif entièrement similaire à celui de tous les jeunes que nous accueillons, avec néanmoins des spécificités à prendre en compte notamment au niveau de la prise en charge des traumatismes psychologiques, de l'acquisition de la langue française (la plupart parle anglais) indispensable pour engager une scolarité et une insertion dans le pays et de la régularisation administrative qui demandent beaucoup de temps et d'engagement financier.

Cependant, ces prises en charge peuvent laisser les équipes dans un grand désarroi et un sentiment d'impuissance, comme ils peuvent l'énoncer ci-dessous :

---

**« Sans compter la barrière de la langue et les écarts culturels, la grande difficulté dans la prise en charge d'un MNA réside dans l'incertitude de leur devenir pendant le temps de l'accompagnement. Cette situation est inconfortable car l'équipe devrait être là pour les sécuriser, pour répondre à notre mission de protection de l'enfance mais pour eux, leur situation administrative fait que nous touchons à des limites que nous ne pouvons que subir. »**

*L'Equipe Educative du PHI*

## 2.3) Cartographie de l'activité du PEPS

**94,14 %**

Taux  
d'occupation

ACTIVITE	2017	2018
Capacité autorisée	50	50
Nombre de journées d'ouverture	365	365
Nombre de journées théoriques	18250	18250
Nombre de journées réalisées	17551	17181
Nombre de journées prévues	17702	17703
<b>Taux d'occupation réel en %</b>	<b>96,17</b>	<b>94,14</b>
<b>Ecart prévu/réalisé</b>	<b>-151</b>	<b>-522</b>

Le taux d'occupation de l'année 2018 s'explique, en partie, par des travaux de réfection des sols au pôle internat, entraînant la fermeture d'un demi étage, d'octobre à décembre (soit - 323 journées).

### ➤ Les admissions

L'établissement PEPS est une Maison d'enfants à caractère social avec une capacité d'accueil de 50 places d'hébergement + 5 places d'accueil de jour, elle accueille des mineurs et jeunes majeurs âgés de 14 à 21 ans dans le cadre de mesures d'assistance éducative (ASE) ou de protection judiciaire de la jeunesse (PJJ).

La MECS fonctionne sans liste d'attente afin de ne pas engorger le service de candidatures qui ne seraient plus d'actualité ou pertinente, qui auraient trouvées une autre place ailleurs, pour ne pas faire patienter ou espérer un jeune de trop long mois alors que le besoin est jugé immédiat, cela nous permet d'être le plus réactif possible et au plus près des besoins du jeune et du prescripteur à l'instant de la demande ... Nous nous attachons à maintenir la qualité des accompagnements en effectuant une procédure d'admission nécessaire à toute admission sur le PEPS.

Suite à la procédure d'admission, en 2 rendez-vous, les jeunes qui ont obtenu un avis positif d'admission intègrent la file active. Un logement, ou une chambre, est mis à leurs dispositions, dans le diffus ou à l'internat. La disponibilité du binôme psycho-éducatif est immédiate. Le référent éducatif désigné collabore en amont de l'admission officielle, avec les travailleurs sociaux orienteurs et le jeune concerné, afin de faciliter son passage vers le PEPS. Le service prescripteur est étroitement associé à la prise en charge du jeune et doit rester tout au long de l'accueil un recours facile et familial.

En 2018, le nombre de jeunes nouvellement accueillis à la MECS PEPS se répartit comme suit :

### PEPS

63 entrées

Dont

53 via l'ASE

10 via la PJJ

22

doubles  
mesures  
ASE/PJJ

### Admissions

PI	PHI	EVA
20	18	25

### Prescripteurs des admissions

	PI	PHI	EVA
ASE	19	15	19
PJJ	1	3	6

En 2018, nous remarquons une hausse du nombre d'admission (+10%) et que notre principal prescripteur reste l'ASE.

Nous constatons une hausse des doubles mesures ASE/PJJ, sachant que celle-ci sont majoritairement présentes sur le pôle EVA (12), puis sur le PI (6) et enfin sur le PHI (4).

### ➤ Les causes de placement

Les adolescents et jeunes majeurs que nous prenons en charge sont des enfants majoritairement placés depuis leur plus jeune âge. Ce sont des jeunes dont les dysfonctionnements familiaux précoces, sévères et durables ont conduit à les extraire de la cellule familiale pour les confiés à la l'Aide sociale à l'enfance.

Dans une approche systémique de la Protection de l'enfance, nous prenons en compte, au quotidien, la cumulation des causes de placement.

Cependant, si nous devons dégager une cause principale de chaque admission au PEPS, nous pourrions dire que :

- 41 % des jeunes ont été placés suite des problèmes/conflits familiaux
- 19 % pour des carences éducatives sévères
- 9,5 % pour maltraitance
- 11 % pour cause de délinquance
- 12,5 % de mineurs non accompagnés
- 7 % pour cause d'errance

41 %  
des jeunes  
accueillis ont  
été placés  
suite à des  
conflits  
familiaux

**38%**  
des entrées  
au PEPS  
proviennent  
des autres  
MECS/DIMEF

**113**  
jeunes  
pris en  
charge en  
2018

Age  
moyen sur  
le PEPS :  
**17 ans et 8  
mois**

### ➤ Provenance du jeune à l'admission

	PHI	EVA	PI
<b>Domicile</b> (Famille, AEMO, Hébergé...)	1	11	7
Autres structures <b>ARS</b> ou autre pôle de PEPS	7	7	10
Autres <b>MECS, DIMEF, CER, CEF...</b>	10	6	2
<b>Errance</b>	0	1	0

L'année 2018 se caractérise par une provenance massive :

- De jeunes en ruptures de parcours. Ainsi le PI, a accueilli des jeunes filles en urgence, du fait de l'absence de réponses des structures dédiées (DIMEF). Et pour le PHI, des jeunes orientés après un accueil d'urgence.
- De jeunes sortants de dispositifs PJJ (CER – CEF- EPE) pour le pôle EVA.

### ➤ La file active

La MECS PEPS a ainsi accompagné, sur l'année 2018, **113** jeunes :

	PHI	EVA	PI
<b>File active</b>	48	31	34

En 2018, la file active est plus importante qu'en 2017. Ce chiffre est dû à une augmentation des prises en charges au Pôle Internat. Les autres pôles demeurent à chiffres constants.

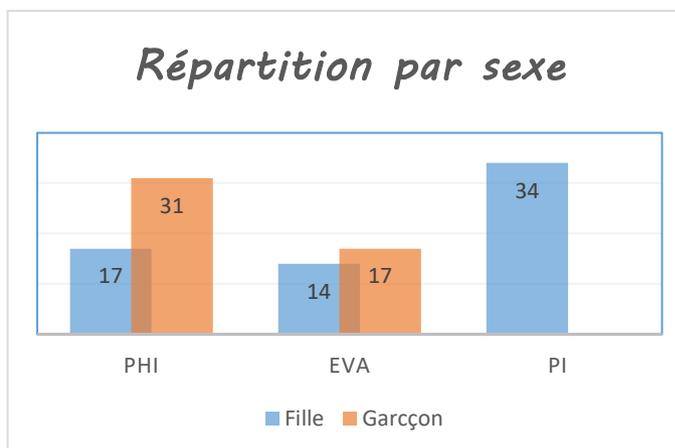
### Age moyen, par pôle, des jeunes pris en charge en 2018

**PHI**      **18,87 ans** avec un âge moyen à l'entrée de 17,65 ans  
**EVA**      **17,67 ans** avec un âge moyen à l'entrée de 17,42 ans  
**PI**        **16,9 ans** avec un âge moyen à l'entrée de 16,1 ans

En 2018, nous nous rapprochons des exigences du schéma départemental, à savoir une prise en charge plus jeune dans les dispositifs d'accès à l'autonomie :

- Au PHI, entré mineur il devient majeur au cours de l'année
- Sur EVA, les jeunes ont 17 ans et demi en moyenne sur l'année. A l'approche de la majorité, la mission d'évaluation de ce pôle demeure un réel outil pour les prescripteurs, dans la mesure des prérequis à l'autonomie et l'attribution éventuel des CJM.
- Au PI, les jeunes filles ont en moyenne 16 ans et demi.

Le PEPS a  
accueilli  
**65** filles  
**48** garçons



Cette année encore, le PEPS a accueilli essentiellement des filles mais ceci doit être regardé en tenant compte du fait qu'un des trois pôles (PI) accueille exclusivement des filles. Car si nous observons plus finement, au PHI et à EVA, ce sont majoritairement des garçons qui ont été pris en charge.

3)

## Par Qui

Ces jeunes  
ont-ils été  
pris en  
charge en  
2018 ?

25,28 ETP  
accordé

25,77 ETP  
réalisé  
Hors  
remplacement

+

6  
Psychologues  
Vacataires

### 3.1) L'équipe pluridisciplinaire

#### ➤ Organigramme :

	Nombre d'ETP réalisé en 2018	Nombre d'ETP Accordé en 2018
CADRE CLASSE 2 NIVEAU 2 (CSE)	0,83	1,00
CADRE CLASSE 2 NIVEAU 1 (CRC)	1,00	1,00
TECHNICIEN QUALIFIÉ	1,89	2,00
TECHNICIEN SUPERIEUR	1,00	1,00
MAITRE OU MAITRESSE DE MAISON	1,00	1,00
AGENT DE SERVICE INTERIEUR	0,28	0,11
AGENT TECHNIQUE	1,00	1,00
SURVEILLANT DE NUIT	2,84	2,50
CONSEILLERE EN ECONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE	1,00	1,00
EDUCATEUR TECHNIQUE	1,00	1,00
EDUCATEUR SPÉCIALISÉ	11,44	12,50
MONITEUR EDUCATEUR	1,32	0,00
CADRE CLASSE 3 NIVEAU 1 (PSYCHOLOGUE)	1,17	1,17
<b>TOTAL</b>	<b>25,77</b>	<b>25,28</b>
<b>REMPLACEMENT</b>	<b>1,60</b>	<b>1,50</b>

L'année 2018 confirme une vraie difficulté de recrutement d'éducateurs en internat. Pour autant si l'on veut maintenir un accompagnement de qualité il est important de maintenir l'effectif éducatif.

#### ➤ La particularité du pool de psychologues :

Afin de pouvoir répondre à nos convictions et à notre ambition, concernant la pertinence d'un accompagnement psycho-éducatif, il a fallu renforcer la présence des psychologues institutionnels, déjà présents, et ainsi faire intervenir, sous forme de vacations, des psychologues libéraux qui ont permis de conforter une logique d'accompagnement « hors les murs ». L'équipe est donc toujours composée, en 2018, de 2 psychologues salariés et 6 psychologues libéraux, les 8 étant sous la responsabilité du Chef de service psychologique de la MECS PEPS.

Cette démarche a permis une rupture nette avec les représentations ou les expériences négatives que les jeunes pouvaient avoir des psychologues. Tous les jeunes du PEPS, même les plus réfractaires au départ, ont à ce jour un accompagnement de soutien psychologique et psychothérapeutique, couplé avec l'accompagnement éducatif.

**70%**  
des 48 jeunes  
interrogés ont  
changé leur  
regard sur  
«Le psy»

Après 8 ans de création du PEPS et de proposition d'une prise en charge psychologique atypique, nous avons souhaité avoir un retour d'expérience émanant des jeunes eux-mêmes. Nous avons donc proposé aux jeunes encore présents sur le pôle d'hébergement individualisé et le pôle EVA au 31/12/2018, un questionnaire de satisfaction concernant la prise en charge psychologique au sein du PEPS.

- Sur les 48 jeunes interrogés :
  - La modalité de prise en charge psychologique proposée, était nouvelle pour eux à **85,4%**.
  - Les jeunes ont reconnu à **100%** la disponibilité et la réactivité des psychologues, notamment grâce à la flexibilité des possibilités de rencontres, aux échanges par SMS, aux appels soirs et week-ends, aux rencontres hors les murs du service.
  - **95,8%** d'entre eux conseilleraient l'établissement PEPS pour cette prise en charge psychologique nouvelle et atypique.
  - **67,3 %** d'entre eux disent se sentir pouvoir faire appel spontanément à un psychologue une fois sortie du dispositif.

### 3.2) Des partenaires pour une prise en charge globale

Afin d'accueillir au mieux les adolescents, réputés difficiles ou incasables, qui nous sont confiés, il est indispensable de penser notre dispositif en terme de prise en charge globale et de proposer à chaque jeune un accompagnement, à plusieurs, différencié et interactif.

Dans une perspective de travail des sorties des dispositifs de protection de l'enfance, nous travaillons, dès l'entrée, la question de « l'après » en y associant les acteurs suivant :

*Tout seul on va  
plus vite,  
ensemble, on va  
plus loin*

**Plateau technique de l'accompagnement  
psycho-éducatif du PEPS :**

- Convention Psychiatre (depuis 2015)
- Convention Infirmière (depuis 2018)
- Convention Équithérapie (depuis 2015)
- Convention Plateforme
- Analyse des Pratiques Professionnelles

**Services gardiens :**

Aide Sociale à L'enfance  
Protection Judiciaire de la jeunesse

**Jeune pris  
en charge  
au PEPS**

**Les acteurs de la Cité :**

Réductions des risques : planning familial, centre de planification, L'amical du nid, ACPE (Agir Contre la prostitution des enfants), OSIRIS, Action méditerranée, Puget Bis, CMP, Hôpitaux publics, Clinique l'Escale, Le SSIAT, Clinique des 3 cyprès...

Loisirs : Culture du Cœur, salle de sport, Cinéma, participation au TRAIL URBAIN DE MARSEILLE en septembre

Insertion/Scolarité : CIO, Mission locale, Centre de formation, lycées/collèges

Droit commun : CAF, Impôts, Sécurité Sociale

4)

## Comment

Nous les  
avons pris  
nous en  
charge ?

### 4.1) L'accompagnement psycho éducatif

Accompagner ces adolescents malgré tout, est l'essence même de la MECS PEPS, la substantifique moelle de notre mission. Mais comment ? Comment accueillir ces adolescents, placés par l'ASE et/ou la PJJ, ces jeunes gens à peine sortis de l'enfance et privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille, de leurs parents. Comment les accueillir tels qu'ils sont et tels qu'ils se présentent à nous : avec leur passé, leur enfance chaotique, leurs blessures, leurs difficultés à *Être*. À être Sujet, à être en société, et parfois même à exister tout simplement... Comment leur ouvrir le champ des possibles ?

La réponse du PEPS est de proposer un accompagnement psychosocial. Cette action innovante se caractérise par un accompagnement socioéducatif articulé avec un accompagnement psychologique (psychologues institutionnels et psychologues libéraux conventionnés avec l'ARS) dans une cohérence d'ensemble pour chaque jeune. L'articulation entre ces deux compétences, psychologique et éducative, à la fois différentes et complémentaires, permet de proposer un accompagnement psychosocial, qui répond à la singularité de chaque parcours de vie, par deux approches soutenantes et sécurisantes.

Notre projet est axé sur le bien-être et l'autonomie du jeune. Les professionnels sont garants d'un accompagnement relationnel protecteur et contenant. Ils sont garants du respect des besoins de chaque jeune, à travers le partage d'une vie quotidienne. Ils les aident à trouver et à avoir une place singulière dans la société car l'insertion de ces adolescents ne peut se réaliser qu'en lien avec la communauté sociale qui l'entoure. La MECS PEPS est un établissement homogène, assurant une même mission auprès d'un public identifié, c'est pourquoi la plupart des prestations sont communes aux trois pôles. Elles sont toutefois articulées de manières différentes, selon la modalité d'accompagnement et le projet personnalisé d'accompagnement de chacun. Le Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP). Il guide l'accompagnement psychosocial tout au long de l'accueil à travers : le quotidien, l'autonomie, les relations aux pairs, aux adultes, à la famille, à l'extérieur, la scolarité, l'emploi, le soin...

---

**« Travailler l'autonomie avec un jeune, c'est à la fois réaliser des actions concrètes avec lui, mais aussi lui faire passer le message que son avenir nous occupe, plus que son passé (souvent négatif) et son présent (parfois problématique). » Born 2009**

---

## 4.2) Dimension clinique et compétences

### Psychologiques

En 2018, l'équipe pluridisciplinaire comptait 8 psychologues sous divers statuts :

- PHI : 1 psychologue salarié (0,67 ETP) et 5 psychologues vacataires
- EVA : 1 psychologue vacataire, avec un temps de présence attribué sur le service.
- PI : 1 psychologue salarié (0,5 ETP)

Bien que l'opérationnalité de chacun (temps de présence sur les services, présence aux réunions d'équipes ou pas, attribution d'un bureau...) soit différente en fonction du pôle et du statut de chaque psychologue, tous, que ce soit avec une modalité d'accompagnement ou d'évaluation, et sous l'expertise et la coordination du chef de service psychologique, ont la même mission : ***Offrir un espace d'écoute bienveillante et d'élaboration psychothérapeutique, afin d'aider chaque jeune à grandir et devenir un jeune adulte autonome.***

Pour cela, ils proposent des rencontres :

- **Dans différents lieux** (studios, lieux de formations, restaurants, brasseries,
- **A différents rythmes** et sur une grande amplitude horaire, y compris soirs et week-ends pour les libéraux. Les entretiens et les rencontres peuvent se faire, avec les vacataires, en soirée et le weekend.
- **Avec différents supports** (rendez-vous médicaux, loisirs, démarches). Les psychologues utilisent des médiations thérapeutiques comme support de la relation, essentiellement dans des temps de culture/de loisirs et lors de rendez-vous médicaux.

#### ➤ **Le L'accompagnement et l'évaluation psychologique proposé au PHI et EVA**

L'accompagnement ou l'évaluation psychologique proposé, prennent en compte les enjeux et les perturbations sévères que le placement et le sentiment d'abandon peuvent engendrer dans le développement psychoaffectif de l'enfant, de l'adolescent et donc dans la construction de la personnalité du futur adulte que nous prenons en charge. Nous nous sommes rendu compte, au fil des années et de la pratique, que la prise en charge psychologique (que ce soit de l'accompagnement, du soutien ou de l'évaluation) au PEPS était axé sur les manifestations et la symptomatologie du syndrome d'abandon afin de soutenir ces adolescents et jeunes majeurs dans un projet de vie et une construction identitaire stable, tout en tenant compte de leur histoire de vie.

Axes de prise en charge psychologique :

- **Equilibre émotionnel**
- **Socialisation**
- **Affirmation de soi**

Ainsi, les psychologues proposent au jeune de travailler sur 3 grands thèmes et dans le questionnaire de satisfaction concernant la prise en charge psychologique au PEPS, les 48 jeunes du PHI et du pôle EVA interrogés, ont pu s'exprimer sur ces axes proposés et en cours d'élaboration :

**Equilibre émotionnel** : permet d'aider les jeunes à faire face aux situations mettant en jeu leur équilibre émotionnel, à élaborer leur vécu affectif, à mieux exprimer leurs émotions et à mieux adapter leurs réponses comportementales.

**56%** des jeunes interrogés se sentent en difficultés avec leur équilibre émotionnel. Ils peuvent avoir tendance à fuir la situation et leurs réactions émotionnelles dépendent de chaque situation.

**83 %** continue à ressentir le besoin de travailler sur leur équilibre, leur stabilité émotionnelle

**Socialisation** : permet d'aider le jeune à instaurer des relations de qualité au sein d'un groupe, à coopérer, analyser les situations sociales et être disponible pour les autres (amis, famille, collègues de travail).

**56%** des jeunes interrogés se sentent à l'aise en groupe et dans la société, en capacité de gérer les interactions et dans le respect d'autrui.

**67%** continue à ressentir le besoin de travailler sur leur ouverture sociale et leurs relations aux autres

**Affirmation de soi** : afin d'aider les jeunes à renforcer le sentiment de compétences personnelles, d'assurance et de confiance en soi. Le jeune doit donc être en capacité de s'exprimer, sur ses opinions, ses valeurs, ses émotions, ses besoins et ses limites.

**60 %** des jeunes interrogés se sentent en difficultés pour donner une appréciation d'eux même, pour exprimer leurs envies et désirs. Leur confiance en eux va dépendre des situations.

**53%** continue à ressentir le besoin de travailler sur leur confiance eux et sur l'image que les autres ont d'eux.

Dans ce même questionnaire, nous avons également laissé à chaque jeune la possibilité d'exprimer leur principale préoccupation à ce jour et ce sur quoi il aimerait travailler avec le psychologue. Voici une partie de leurs réponses :

---

**« Arriver à exprimer mes ressenties avec mon entourage »**

**« Le travail, le contrat jeune majeur »**

**« Je suis très préoccupé par mon avenir. J'aimerais travailler à un apaisement de ce sentiment »**

**« Arriver à modifier mon mode de relation aux autres et ma naïveté. Dire NON. »**

**« Travailler sur mon addiction. »**

**« La confiance en soi et la construction de mon avenir »**

**« Mon permis de séjour »**

**« Comment gérer mes relations avec ma mère »**

**« Je veux être aidé pour ne pas lâcher ma formation »**

**« Me protéger de la violence »**

**« Ma peur d'être abandonné »**

**« Je veux être aidée pour ne pas lâcher ma formation »**

**« Eloignement parents »**

**« Travailler sur ma peur d'aller de l'avant »**

---

### **➤ Le soutien psychologique proposé aux adolescentes du pôle internat**

Au sein du pôle internat, les jeunes filles accueillies se situent généralement dans une phase d'opposition parfois associée à un tableau clinique abandonnique en crise. Cette période de « crise » a provoqué des ruptures dans le cadre familial, social et scolaire qui se retrouvent en difficulté pour contenir leur adolescent. En rupture et en opposition parfois aussi en errance, nous rencontrons ces adolescentes dans un moment de déconstruction de leur identité d'enfant et sommes témoins de leurs tentatives de constructions adultes.

Durant l'année 2018, la majorité des jeunes filles accueillies ont traversé de multiples placements éprouvant leurs dispositifs jusqu'aux limites. Lors des entretiens de préadmission, la plupart des jeunes filles acceptent le projet d'accompagnement proposé par la structure. Toutefois, le parcours au sein du pôle internat semble ponctué par différents stades.

Dans un premier temps, l'investissement du lieu semble pénible, les jeunes filles restent dans l'observation, l'évitement et dans une certaine passivité. Certaines restent dans leur chambre et descendent sur le collectif pour les repas. D'autres fuguent à répétition pour éviter de se confronter à la réalité du placement. C'est un moment clé pour la création d'une relation. Cette répétition de présence et d'absence dans l'institution nous renvoie à l'élaboration de la séparation chez l'enfant. Le but de cette première phase est de permettre à l'adolescente d'identifier le lieu de placement comme un lieu sûr et bienveillant afin qu'elle puisse s'y poser de plus en plus et de plus en plus longtemps.

Dans un second temps, la jeune fille s'intègre dans le collectif, souvent par une relation privilégiée avec une résidente puis avec le reste du groupe. Ce moment se fait dans un mouvement spéculaire de ressemblance et /ou de partage de valeur. Cette seconde phase génère souvent un conflit interne entre l'image plutôt « lisse » (re)présentée jusque-là et des tensions internes grandissantes nourries des frustrations du quotidien et de l'actualisation de leur problématique psychique dans un nouveau lieu. Cette problématique relationnelle s'adresse au groupe, aux adultes et parfois à elle-même dans un mouvement plutôt confus :

**« Je ne veux pas changer les gens parce que je ne compte pas changer pour les gens »**

**« Moi, je fais confiance en personne, je ne fais pas confiance à ma mère...Ma mère et moi, on est les mêmes »**

**« Les éducateurs ne sont pas mes parents, j'peux leur parler comme je veux, j'vais gagner ma liberté »**

L'accompagnement psychologique au pôle internat s'adapte à leur temporalité psychique, à cette période de conflits, s'ajuste aux désirs, aux difficultés et aux compétences repérées. Il s'agit donc :

### **1) Accueillir : « Aller vers et Faire avec »**

La fonction d'accueil dans le cadre d'un accompagnement psycho-éducatif au pôle internat nécessite un ajustement de la position du psychologue. Les jeunes femmes sont accueillies dans un lieu de vie, il ne s'agit pas d'un lieu de soin, ni d'un centre de consultation. L'exercice du psychologue ne peut se restreindre à une activité d'entretiens formalisés au bureau. Le dispositif d'accueil du pôle internat offre de nombreuses séquences de vie propices à la rencontre et la création d'une relation d'accompagnement.

Par ailleurs une position attentiste (attendre la demande, attendre que le sujet se montre désirant) peut être perçue par le groupe de jeunes comme un désintérêt de leur situation. Ainsi, durant l'année 2018, la majorité des temps d'échanges avec les résidentes s'est articulé à une activité (goûter, repas, réunion de maison, démarche d'insertion, de soin ou de loisir...). Ces temps d'échanges informels, parfois en individuel d'autres fois en collectif sont le terreau de demandes plus personnelles.

## **2) Contenir : la fonction de contenance**

La contenance comme modèle de soin implique que ce qui soigne, ce n'est pas tant de décharger par la parole, ni de voir ses fantasmes dévoilés et rendus conscients. C'est plutôt de faire l'expérience d'une vie émotionnelle, troublée, perturbée, douloureuse, trouvant un espace dans lequel elle est reçue et contenue. L'établissement doit devenir un espace qui contient et qui transforme les émotions, les angoisses, les conflits, autrement dit la douleur psychique. L'accompagnement psycho-éducatif sollicite différents aspects de la contenance. En effet, l'institution face à l'adolescent qui revendique, qui la bouscule, qui la met en porte à faux, se doit de ne pas plier, de ne pas casser et de se montrer debout dans la pire des tempêtes. Il arrive pourtant que des incidents se produisent et qu'ils détruisent complètement le travail effectué auprès de l'adolescente. L'année 2018 a ainsi été ponctuée par des périodes dans lesquelles cette fonction de contenant dur a été éprouvée et mise à mal.

## **3) Repérer les ressources : le quotidien comme espace de médiation**

La majorité du public accueilli au cours de l'année 2018 est caractéristique des « adolescents difficiles », c'est-à-dire des personnes au passé traumatique déclinant leur souffrance sur différentes dimensions (scolaire, psychique et sociale) et mettant à mal les institutions. Le travail de verbalisation et d'élaboration se trouve entravé, les centres d'intérêts guidés par la pulsionnalité s'organisent souvent autour de la recherche de sensations, de la transgression voire du délit avec en toile de fond des conduites à risques traumatogènes. C'est donc à partir du quotidien et du réel que le travail d'accompagnement se structure. Chaque acte posé, revendication ou prise de position devient du matériel de médiation à partir duquel nous verbalisons et déplaçons les intentions, les désirs et les angoisses associées. Nous faisons l'hypothèse que la problématique psychique des adolescentes se réactualise dans le quotidien et que les ressources virtuelles peuvent y être identifiées et actualisées.

*Frédéric FEVRE (Psychologue au pôle internat)*

## ➤ S'adapter aux besoins grandissants

Parmi les jeunes accueillis dans le cadre de la protection de l'enfance, il apparaît que les adolescents, du fait de l'intense transformation physique et psychique, liée à un parcours de vie jonchée de ruptures et de traumatismes, sont particulièrement sujets à la souffrance psychique pouvant être à l'origine de troubles psychiatriques.

Les symptômes et les troubles mentaux, traduisant une pathologie mentale, ne sont pas toujours détectés et pris en charge assez tôt. Ainsi les troubles dépressifs et les crises d'angoisses ne sont pas toujours pris au sérieux et sont cachés derrière de le mal être et la crise d'adolescence qu'ils traversent. De même les symptômes pré psychotiques et les troubles alimentaires ne sont pas énoncés par les jeunes car peu interrogés à ce sujet. Un comportement toxicomaniaque ou délinquant peut également cacher en fait une pathologie de type psychotique ou dépressif grave et ne seront détectées que suite à une hospitalisation forcée ou un passage à l'acte violent.

Dans cet objectif de prévention et de repérage des troubles psychiques des jeunes que nous accueillons, nous sommes toujours conventionnées avec une **psychiatre** en termes d'élément diagnostique, mais aussi en termes de facilitation d'accès à des soins et à des structures spécifiques, que ne sauraient proposer l'ARS de par les modalités d'accueil et d'hébergement qui lui sont propres. En 2018, nous avons accompagné 6 jeunes vers des consultations psychiatriques et 10 jeunes ont ressentis le besoin de prendre un traitement médicamenteux en lien avec leur santé psychique.

Nous nous adossons également au psychiatre pour établir les dossiers MDPH dont le nombre est croissant.

En 2018, nous nous sommes également conventionnée avec une **infirmière** afin d'administrer les traitements prescrits par la psychiatre conventionnée ou un autre spécialiste.

Au fil des années, le besoin d'évaluer les troubles cognitifs que présentent les adolescentes que nous recevons, le psychologue du pôle internat s'est formé à la passation de l'échelle d'intelligence de Wechsler : la **WISC V**. Nous avons pu acquérir le matériel en interne et ainsi mettre en perspectives, dès que nécessaire, d'éventuels déficits ou potentialités dans un projet d'accompagnement personnalisé.

### 4.3) Dimension quotidienne et compétence éducative

Une pratique a besoin d'être formulée pour exister autrement que dans le pur instant du faire. Tous les aspects de l'accompagnement psychoéducatif doivent se développer autour d'un objectif central et absolument prioritaire : construire un projet personnalisé d'accompagnement pour et avec le jeune accueilli, en visant systématiquement des progrès en termes de bien-être et d'autonomie.

Penser la prise en charge c'est penser la fin de l'accompagnement et cela doit constituer une priorité dans nos actions. Cette préparation progressive de la sortie de la Protection de l'Enfance peut être favorisée par l'appropriation d'outils permettant un travail de responsabilisation vers une plus grande autonomie des adolescents accueillis.

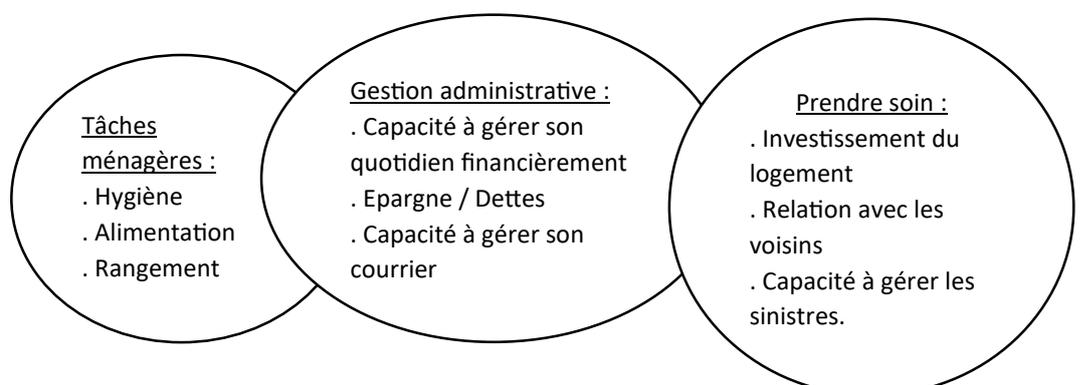
Ainsi, les éducateurs travaillent sur 3 grands axes qui sont l'habitat, l'insertion et la création de liens :

#### Axes de travail éducatifs :

- L'habitat
- L'insertion
- La création de liens

- **L'HABITAT** permet d'aider le jeune à être capable de gérer les différents aspects de l'hébergement individuel (entretien, administratif, relationnel). L'accompagnement éducatif est à l'œuvre dans le cadre de l'accueil en appartement (ou chambre) comme support de la vie quotidienne (apprentissage de l'entretien des lieux, du linge, les courses, les repas, la gestion du budget, etc...).

La **visite à domicile (VAD)** est une des modalités de prise en charge, elle s'inscrit dans le projet personnalisé d'accompagnement. C'est une démarche éducative dont la particularité essentielle est la présence de l'éducateur dans la sphère intime du jeune accueilli, ce qui sous-entend de se soumettre aux codes de savoir-vivre et de politesse en pénétrant chez la personne et de s'adapter aux habitudes de vie de la personne tout en faisant vivre le règlement de la MECS.



L'équipe éducative du PEPS devra entamer un travail de définition d'indices permettant de mettre en exergue, qualitativement et quantitativement, tout au long de l'année le caractère acquis, non acquis, en cours d'acquisition des items ci-dessus.

- **L'INSERTION** permet d'aider le jeune à élaborer son projet individuel d'insertion sociale et professionnelle, en soutenant les potentialités intellectuelles et en valorisant les savoirs faire professionnels.

### Scolarité

- . En 2018, **47%** des jeunes du PEPS ont suivi un cursus scolaire.
- . Dont 1/3 sera qualifié de scolarité perturbée, pratiquement l'intégralité au Pôle Internat.
- . Obtention de **6** diplômes (2 Bac Pro, 1 CFG, 2 DELF, 1CAP)

### Professionnelle

- . **32 %** des jeunes du PEPS ont été inscrit dans un dispositif d'insertion professionnelle.
- . **50%** ont changé de dispositif en cours d'année.
- . **11,5%** ont obtenu un contrat de travail.

En 2018, nous remarquons que 9 % des jeunes accueillis n'ont pas réussi à accéder à un dispositif d'insertion, qu'il soit scolaire ou professionnel. Le parcours de scolarisation des adolescents est souvent impacté par le parcours d'adversité vécu dans leur enfance. Il est important de réactiver des savoirs de base, d'acquérir des savoirs sociaux, d'être accompagné dans des démarches réalistes et réalisables.

Pour autant, l'accompagnement psychosocial permet d'apporter un soutien matériel et un soutien relationnel leur permettant d'atteindre leurs objectifs et d'aller jusqu'au bout de ce qu'ils entreprennent.

Depuis janvier 2018 La MECS PEPS a obtenu une extension de 5 places pour un atelier d'activité de jour et de remobilisation cuisine, nommé **le ZESTE** pouvant accueillir des jeunes bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance. L'éducateur technique propose un espace de remobilisation et de valorisation de la personne autour des médias de la cuisine et de la pâtisserie. Deux médias accrocheurs d'un point de vue professionnel mais surtout d'un point de vue social. Ainsi en 2018, le Zeste, a couvert l'ensemble de la production et de la gestion des repas du pôle internat en accueillant des jeunes stagiaires : Au total **15 filles et 9 garçons** ont pu découvrir et appréhender des mises en situations professionnelles sur le média technique culinaire.

L'Accueil de  
jour  
**LE ZESTE** à  
accueilli  
**24 jeunes**  
en 2018

Les fondements pédagogiques de l'atelier cuisine sont issus de la méthode différenciée combinée à la pédagogie par objectifs (PPO) et à la pédagogie de projet, l'objectif étant une progression personnalisée à partir d'une activité de groupe. En moyenne **3 à 4 jeunes ont été accueillis par séance technique** et jusqu'à 6 jeunes en challenge production.

**Les principaux objectifs du Zeste sont :**

- Travailler sur les compétences sociales transversales. Ce sont les savoirs être indispensables pour s'insérer et évoluer dans la société.
- Acquérir des compétences techniques. Ce sont les savoir-faire acquis dans le respect de l'environnement, des règles d'hygiène et de sécurité en vigueur.

**Les modalités d'accueils sont :**

- La participation de chaque jeune quel que soit son prescripteur a été préparée et évaluée avec les éducateurs référents en accord avec les Chefs de Services.
- Comme la plupart des adolescents arrivaient le matin sans avoir déjeuné, l'accueil s'est fait autour d'un petit déjeuner. Un moment privilégié pour démarrer en étant ensemble tout simplement.
- La remobilisation et la valorisation du jeune est la finalité du Zeste en proposant un espace socialisant aux jeunes pris en charge.

➤ **LA CREATION DE LIENS, L'OUVERTURE** permet au jeune d'expérimenter la bienveillance et la tolérance en étant à l'écoute de ses propres valeurs

**Bien être / Santé**

- . Mettre en place des actions de réductions des risques.
- . Assumer les rdv et amener les documents nécessaires.
- . Equilibre alimentaire et plaisir de l'alimentation.

**Loisirs / Sports**

- . 23% ont exercé une activité physique de manière régulière (hebdomadaire).
- . 18,6% ont participé à une activité culturelle récurrente (cinéma, spectacles) où a des ateliers : couture, théâtre, etc...

**Droit commun**

- . 2 jeunes ont ouvert des droits CAF et 10 jeunes bénéficient du droit
- . 21 jeunes ont obtenu des droits de couverture santé (CMU)
- . 17 jeunes ont effectué Des déclarations d'impôts.

En 2018, grâce au partenariat avec Culture du Cœur 35 sorties (Expos, théâtre, Festival international du documentaire...) ont été réservées.

Les jeunes filles du Pôle Internat ont participé à plusieurs transferts avec leurs éducateurs dont un au Festival d'Avignon et à Euro Disney.

Un collectif de 5 jeunes du PHI a également pu passer une journée au Festival d'Avignon, avec une éducatrice et un psychologue.

Des jeunes du PEPS, et de l'ARS ont participé au TRAIL des plages, en compagnie de professionnels de l'Association.

#### 4.4) Soutien aux compétences des professionnels

Nous concevons et organisons une formation professionnalisée à partir d'une conception de la qualité des services inscrits dans notre projet d'établissement. La démarche est de passer à un questionnement interne où les personnes vont prendre des décisions pour participer à l'amélioration du dispositif auquel elles appartiennent.

Ainsi en 2018, les équipes ont pu se former de manière collective avec des intervenants extérieurs, sur les thématiques suivantes

- Comment prendre en compte la dimension relationnelle, affective et sexuelle dans l'accompagnement
- L'accompagnement des personnes étrangères : entre accès aux droits sociaux et prise en compte de la souffrance psychique liée à l'exil
- Les mécanismes de radicalisation

Mais aussi en interne, lors de temps de formation ou de séminaires :

- Travailler à partir du passage à l'acte en MECS.
- Suivi Individualisé et prise en charge collective : La référence du projet. Repères et outils de l'accompagnement personnalisé,
- Les entretiens éducatifs.
- Séminaire cadre

**66** sorties  
du PEPS  
en 2018

#### 4.5) La fin de prise en charge

	PEPS	PHI	EVA	PI
	<b>66</b>	18	25	23
Autonomie	<b>7</b>	6	1	/
Retour en famille/Tiers	<b>8</b>	1	4	3
Réorientation autre structure	<b>23</b>	3	12	8
Fin de PEC PEPS	<b>11</b>	3	5	3
Fin de PEC ASE / PJJ	<b>16</b>	5	3	8
Incarcération	<b>1</b>	/	/	1

Nous remarquons qu'en 2018 :

- **35%** des sorties sont dues à des réorientations dans d'autres structures : Sur les 23 jeunes, les 12 jeunes du pôle EVA réorientés l'ont été en structures semi autonome, dispositif dont l'ARS ne dispose pas. Dans les 8 réorientation du PI : 5 l'ont été pour un passage sur PHI/EVA et 3 en CHRS, FJT et CER.
- Seul **10%** des sorties se font en autonomie. Ce chiffre démontre la complexité, pour les enfants placés depuis leur plus jeune âge et qui ne bénéficie pas d'un soutien familial, à acquérir, dans une temporalité bien déterminée, tous les pré requis à une vie totalement autonome. Les équipes doivent donc œuvrer de façon plus importante pour les accompagner et les soutenir dans cette démarche d'insertion et donc d'abandon de tous les appuis institutionnels dont ils peuvent disposer.

## Conclusion et Perspectives

Le travail réalisé et accompli sur l'année 2018, nous amène à remercier toutes les équipes du PEPS qui font toujours preuve d'engagement, de professionnalisme et d'une grande humanité dans la mission qui leur est confiée.

Dans les objectifs de travail énoncés lors du dernier bilan, nous pouvons conclure que :

### ***Certains ont été atteints :***

- Etablir une convention avec un cabinet infirmier
- Réécrire du projet d'établissement qui datait de 2012
- Créer 5 places pour l'accueil de jour de remobilisation Cuisine le « ZESTE »
- Organiser un évènement sportif fédérateur et transversal à tous les services de l'ARS

### ***D'autres, ont été engagés mais sont à poursuivre :***

- Le travail en partenariat avec les structures de soins psychiques et les acteurs du secteur sanitaire et médicaux
- Poursuivre le partenariat avec la plateforme MECS, du travail de réflexion commune et d'écriture
- Poursuivre l'accueil des mineurs non accompagnés (mineurs étrangers isolés)
- Poursuivre l'élaboration des outils réglementaires soumis à la loi 2002-2 sur le PEPS
- Améliorer l'accès et l'orientation vers les dispositifs de droit commun
- S'approprier pleinement et faire vivre au quotidien la base de données sécurisées portant les dossiers individuels (PROGDIS)

### ***Et enfin, de nouveaux seront à atteindre en 2019 :***

- Réaliser l'évaluation interne du PEPS
- Stabiliser l'équipe éducative du pôle internat
- Recentrer la visite à domicile au cœur de notre accueil MECS
- Etoffer le partenariat avec les structures de relais temporaires et les séjours de ruptures
- Formaliser un partenariat avec un médecin généraliste
- Améliorer le travail avec les familles